

DELTA IE – Volet Export et SDS

Fin de transition et modalités de fin de bascule en fret cargo le 30 juin 2026

Montreuil, le 1^{er} juin 2026.

I. Fin de la période de transition et rattrapages des mouvements non apurés

Il est rappelé que, durant la période de transition, les opérations d'exportation réalisées dans DELTA G ou DELTA X mentionnant un bureau de sortie dans un autre État membre de l'UE doivent utiliser la solution de contournement explicitée dans la [notice du 11 décembre 2025](#).

Pour toutes les opérations d'exportation n'ayant pas pu bénéficier d'un apurement dans SDS en raison des dysfonctionnements rencontrés fin 2025 et début 2026, une campagne de rattrapage automatique des mouvements concernés a été engagée par la DGDDI.

Dans l'attente de la finalisation de cette campagne, d'ici la fin du mois de juin 2026, les services des douanes n'accepteront pas, hors situation exceptionnelle, le traitement des demandes d'apurement par preuves alternatives.

II. Modalités de fin de bascule

Dans DELTA G, la fermeture définitive du dépôt des déclarations standard d'exportation est fixée au **30 juin minuit (UTC)**.

Les autres types de déclarations suivront le régime suivant :

- s'agissant des déclarations anticipées, les notifications de présentation devront être déposées le 30 juin minuit (UTC) au plus tard pour permettre la poursuite du cycle de vie de la déclaration. Dans le cas contraire, elles seront supprimées par le système :
- s'agissant des déclarations simplifiées, elles pourront être déposées jusqu'au 30 juin minuit (UTC). Les déclarations complémentaires associées pourront être déposées, selon la périodicité choisie, jusqu'à 30 jours après cette date.

Toutes les déclarations déposées dans DELTA G jusqu'à l'échéance poursuivront leur cycle de vie dans ECS historique jusqu'à leur sortie effective du territoire douanier de l'Union.

Au-delà du 30 juin 2026, toute difficulté rencontrée sur DELTA IE – Volet Export ou SDS impliquera un passage en procédure de secours, dans les conditions prévues par l'[instruction du 18 janvier 2026](#).

S'agissant du fret express, la bascule définitive des opérateurs est planifiée au 15 novembre 2026.